FEDELIMA - Fédération des Lieux de Musiques Actuelles
Rubrique offres d'emploi du site de la FEDELIMA

Document généré via le site de la FEDELIMA - www.fedelima.org - contact@fedelima.org

Directeur·rice

CDD
Date de mise en ligne : **20/06/2022**
Date limite de l'offre : **01/07/2022**
Intitulé du poste : **Directeur·rice**
Région : **Grand Est**
Département : **51 - Marne**
Type de métier : **Direction / Coordination**
Type de contrat : **CDD**
Temps de travail : **Temps plein**
Salaire mensuel brut (en euro) : **selon profil**
Niveau de rémunération : **Grade Administrateur général - grille indiciaire de la fonction publique territoriale**

LA CARTONNERIE

Adresse mail de la structure : **info@cartonnerie.fr**
Adresse : **84 rue du Docteur Lemoine**
Code postal : **51100**
Ville : **REIMS**
Site web : **www.cartonnerie.fr**

Description du poste :

Présentation de l'Institution
Inaugurée en 2005, La Cartonnerie bénéficie du label « Scène de musiques actuelles -SMAC » attribué aux structures porteuses d'un projet artistique et culturel d'intérêt général dans le champ des musiques actuelles : chanson, jazz et musiques improvisées, musiques traditionnelles et musiques du monde, rock, pop, électro, rap, auxquelles peuvent s'articuler d'autres disciplines artistiques.

Leurs missions définies par l'arrêté du 5 mai 2017 s'articulent autour de :
– La création/production/diffusion ;
– L'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
– L'action culturelle.

Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre d'un projet artistique et culturel défini par la directrice/le directeur de la structure. Dans l'exercice de leurs missions, les structures labellisées portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Statut de la structure : Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée la REMCA : Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles, chargée depuis 2003 de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC). Elle est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont désignés par le Conseil Municipal de la Ville de Reims sur proposition du Maire.
Effectifs/équipe : l'équipe permanente est composée de 30 personnes dont 23 personnes en CDI et 7 en CDI intermittent.
Locaux : Pour mener ses activités, La Cartonnerie dispose d'un bâtiment de 4 000m2 constitué de 3 salles de spectacle (exploitées sous des jauges de 1200, 400 et 120 places), de 6 studios de répétition et d'1 studio d'enregistrement, d'1 espace d'expositions, d'1 salle de formation, de 3 bars et de bureaux/équipements divers.

Elle porte le festival La Magnifique Society et est co-organisatrice ou participe à différents festivals, notamment : Far-Away en partenariat avec les autres scènes de Reims, festival Sunnyside (jazz) et festival Charabia (chanson française) avec les acteurs culturels locaux.

Elle organise 100 concerts par an, avec une moyenne de près de 40 000 spectateurs par an, hors festival La Magnifique Society.

I. Missions du directeur

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration (CA), en lien étroit avec les autres partenaires publics et en particulier la DRAC (pour le suivi du label) le directeur ou la directrice de la SMAC a pour missions de :

– Élaborer et mettre en œuvre le projet artistique et culturel de la Cartonnerie dans le respect du cahier des missions et des charges du label SMAC, ainsi que le festival La Magnifique Society, en ayant toute autorité sur l'équipe salariée et sur le directeur artistique du festival, ce dernier intervenant temporairement (jusqu'à juillet 2023) pour assurer la programmation 2023.

– Dans une complémentarité dynamique et dans une recherche de partenariats avec d'autres structures culturelles, labellisées ou non, de la Marne et du Grand Est, mettre en œuvre une dynamique culturelle forte et reconnue, autour d'enjeux territoriaux, sociaux et artistiques ;

– Diriger une équipe de salariés permanents (30 environ) et intermittents, ainsi que les bénévoles et accompagner les structures partenaires accueillies ;

– Garantir et promouvoir la dimension RSE de la structure ;

– Élaborer les budgets. Budget principal de 4,6 M€ dont en fonctionnement : 51% de subventions publiques (42% Ville, 2,7% Région, 3,8% État, 1% Conseil départemental et 1,5% autres) et 49% de recettes propres ;

– Prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du CA et passer en exécution des décisions du CA tous actes, contrats et marchés ;

– Rechercher et rassembler les ressources propres nécessaires au développement de la SMAC ;

– Entretenir et développer les partenariats et les collaborations avec les acteurs locaux et nationaux (s'inscrire dans les réseaux professionnels, notamment à travers le réseau musiques actuelles GRABUGE et contribuer, entre-autres, à la structuration des musiques actuelles en Grand Est) ;

– Inscrire les actions culturelles en faveur des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle dans les dispositifs interministériels dédiés ;

– Renforcer les partenariats avec l'Éducation nationale pour contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle en faveur des élèves de 3 à 18 ans dans le cadre du CTEAC conclu entre l'État, la ville de Reims et le département de la Marne ainsi que dans le cadre des CTEAC signés entre l'État (DRAC Grand Est et Éducation nationale) et le département de la Marne ;

– Représenter la structure auprès des partenaires publics ;

– Rédiger, avec l'équipe de direction, les projets et bilans d'activités ;

– Conduire une démarche d'évaluation partagée des actions menées pour interroger et vérifier leur pertinence ;

– Animer et dynamiser le fonctionnement du lieu en continuité avec la politique déjà menée et selon les orientations données par le CA et le projet artistique et culturel rédigé pour l'établissement.

II. Profil Recherché

– Niveau d'études souhaitées : Licence (Bac +3) ou Master (Bac +5), dans les domaines de la culture, de la gestion et du management de projets culturels ;

– Expérience de la direction, administration ou gestion d'un établissement culturel de diffusion du spectacle vivant et d'un festival ; une expérience significative dans le secteur des musiques actuelles sera particulièrement appréciée ;

– Bonne connaissance des musiques actuelles, des réseaux et spécificités de la filière ;

– Bonne connaissance de la démarche de création artistique, de manière transversale à tous les champs du spectacle vivant et en particulier dans le champ des musiques actuelles ;

– Connaissance du cahier des charges SMAC ;

– Aisance rédactionnelle, esprit de synthèse ;

– Connaissance des aspects juridiques et financiers des établissements publics et du secteur artistique et culturel ;

– Compétences avérées managériales, de direction d'équipe et capacités à promouvoir la dimension RSE de la structure ;

– Polyvalence, dynamisme, capacité à mobiliser, à défendre des projets stratégiques ;

– Méthode, sens de l'organisation et de coordination de projets ;

– Pratique des procédures d'évaluation des politiques publiques ;

– Capacités à représenter et à établir des partenariats (institutionnels, privés, publics) ;

– Qualités relationnelles, aptitude au dialogue avec les partenaires ;

– Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, internet, réseaux sociaux) ;

– Disponibilité (le week-end sur spectacles), déplacements réguliers.

III. Contrat

Le Directeur est un agent de droit public placé sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration.
Prise de fonction souhaitée : 1er octobre 2022.

IV. Procédure de recrutement

Les candidats sont invités à déposer leur dossier au plus tard le 1er Juillet 2022, comprenant une lettre de motivation et un CV détaillé.

Les candidatures sont à envoyées par courriel, suivi d'un courrier, aux personnes ci-dessous :
– M. le Président de la REMCA, 84, rue du Docteur Lemoine, 51100 Reims,
adm cartonnerie.fr
– M. le Maire de Reims, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 51096 REIMS Cedex, stefano.arnaldi reims.fr
– Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, aurelie.roguin culture.gouv.fr
– M. le Président du Conseil Régional Grand Est, laura.dupre grandest.fr

Calendrier du recrutement (sous réserve de modifications) :
Le jury, composé notamment du président du Conseil d'Administration, ainsi que des partenaires publics de la SMAC (Ville de Reims, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, Région Grand Est), présélectionnera au début du mois de Juillet 2022 des candidats auxquels il sera demandé de fournir un projet détaillé sur la base d'une note d'orientation qui leur sera communiquée par les partenaires publics.
Un grand jury auditionnera le 06 Septembre 2022 les candidats retenus sur la base du projet artistique et culturel remis.

Après validation de la proposition du jury, le président de la REMCA sollicite l'agrément préalable de la ministre de la culture. L'agrément intervient dans un délai de deux mois à compter de la réception de la proposition. Le directeur de la REMCA sera nommé par le Conseil d'Administration de la REMCA, après délibération du Conseil Municipal de la Ville de Reims, qui actera la décision de la ministre de la culture.

Contact pour répondre à l'offre :

Nom : **LEPAGE**
Prénom : **Elodie**
Adresse mail : **adm@cartonnerie.fr**